

COMMUNE DE CHAMBEON

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 03 JUIN 2020

Présents : Mme Michelle DELORME, M. Bernard PICARLES, M. Pierre FONTIMPE, Mme Nicole MATHIEU, Mme Lucie FRECON, M. Julien COLLANGETTE, M. Antony PILON et Mme Agnès MARGOTAT.

Mme Lucie FRECON a été désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20-02-2020.

Le compte-rendu de la séance du 20/02/2020 est adopté à l'unanimité.

MISE EN PLACE D'UNE AIDE COVID-19 PETITES ENTREPRISES

Madame le Maire a donné son accord de principe pour participer à l'aide COVID-19 petites entreprises avec points de vente sur la base de 200€ par commerce de la commune. Le Conseil Municipal valide cet engagement mais puisqu'il manque des éléments administratifs la délibération ne peut pas se prendre ce jour. En conséquence elle devra être validée lors d'un prochain conseil.

CHOIX D'UNE ASSISTANCE AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Le contrat qui lie la commune avec la SAUR pour la délégation de service public pour la distribution d'eau potable se terminant le 31/12/2020 la commune demande son adhésion au Syndicat du Lignon. Dans le cas où l'adhésion est refusée, le conseil municipal décide de valider le devis le moins coûteux auprès de VDI Ingénierie de Saint-Etienne pour l'assister dans la préparation de ce contrat. (D1-2020-06-03)

CHEMIN DE LA LOIRE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la décision prise par la commission d'appel d'offres réunie le 26 mai pour l'ouverture des plis pour les travaux de voirie « Chemin de la Loire ». L'entreprise Colas a fait la meilleure offre et a donc été retenue. (D2-2020-06-03)

FONDS DE CONCOURS 2020 ATTRIBUE PAR LA CCFE

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que le montant du fonds de concours versé par la Communauté de Communes de Forez-Est pour l'année 2020 est de 5 111 €. Le Conseil municipal délibère à l'unanimité pour cette somme. (D3-2020-06-03)

DECISIONS N°1-2020 & N°2-2020 ACHAT MASQUES DE PROTECTION CORONAVIRUS CCFE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de décision qu'elle a dû prendre pendant le confinement pour les 2 commandes de 300 masques en partenariat avec le CCFE.

JURES D'ASSISES

Le Conseil Municipal procède au tirage au sort pour les jurés d'assises pour la commune de Chambéon. Le tirage au sort pour les communes du canton de Feurs sera prochainement réalisé.

DOSSIERS EN COURS

Pour information le devis pour le feu d'artifice a été validé mais le contrat stipule que le feu d'artifice peut être reporté jusqu'au 31 décembre 2021 si la fête patronale n'a pas lieu cette année.

Une demande a été faite auprès du Conseil Départemental pour une extension de la ligne 149012 Sury le Comtal - Montrond les Bains jusqu'à Chambéon, celle-ci a été refusée.

Madame le Maire présente le projet musical pour l'année scolaire 2020-2021 avec l'intervention d'un musicien stagiaire à l'école. Le Conseil Municipal valide sur le principe l'aide financière de la mairie.

Dans le cadre du COVID-19 la mairie a installé un plexiglass pour le secrétariat de la mairie et fait l'achat de gel hydro alcoolique, sur blouses, masques, visières ...

Durant cette période de confinement les services de la mairie sont restés actifs, particulièrement la secrétaire de mairie en télétravail et les élus en place et les enseignantes pour l'organisation de la réouverture de l'école.

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.
3 délibérations prises lors de ce conseil municipal.

Michelle Delorme,

Maire de Chambéon.

